

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 novembre 2014

Le lundi 24 novembre 2014 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 17 novembre, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, DIOGO Jean.

Mmes SALOMON Josiane, QUERON Séverine.

Absents excusés : MM. BERTRAND Olivier, PANAR Michel.

Mme GIRAULT Stéphanie excusée, a donné son pouvoir à M. GEOFFROY.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du CR du dernier conseil municipal.

1 - Décision modificative budgétaire, compensation attribution CC Val de Charente :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2014 la CC Val de Charente a versé mensuellement à la commune 1 458 € correspondant à une attribution de compensation pour la fiscalité économique. Depuis le 1^{er} septembre, date du transfert de la compétence scolaire, c'est la commune qui est maintenant redevable de la somme de 819 € mensuel à la CC, soit 3 273 € à verser en 2014. Afin d'ouvrir le crédit nécessaire par décision modificative budgétaire, il est proposé de prélever le solde de la subvention de la Caisse des Ecoles et d'inscrire les recettes supplémentaires des revenus d'immeubles.

De plus il convient d'opérer une modification concernant le remboursement des emprunts (Caisse Française de Financement, taux variable) il faut donc prélever la somme de 690 € au compte des intérêts en section de fonctionnement et ajouter la même somme au compte du capital en section d'investissement.

Accord à l'unanimité pour les deux décisions modificatives budgétaires.

2 - Convention CC Val de Charente, petits entretiens école et cantine:

Sur la base d'un état semestriel, une refacturation des travaux d'entretien réalisés par les agents pour des biens communautaires (tonte, changement d'ampoules...) sera faite.

Le montant est fixé à 20,00 € par heure et par agent, révisable chaque année.

Après énumération des différentes tâches prises en compte, accord sur le principe, il reste à déterminer si le coût de l'exploitation du matériel (essence, entretien...), vient en plus ou pas. La demande sera faite avant de signer la convention.

3 - Répartition de la jouissance des parcelles attribuées à la commune suite à l'aménagement foncier :

Lors du dernier conseil, M. Frédéric Cailler avait fait la demande d'exploiter le terrain près du stade, depuis Mme Sylvie Vincent en a aussi fait la demande. Finalement c'est le premier

demandeur qui sera l'exploitant, une solution sera recherchée afin de proposer un terrain à Mme Sylvie Vincent.

MM. Philippe et Sylvain Massonnaud ont demandé l'exploitation des terrains ZN84 et WD150, s'il n'y a pas d'autres demandes, l'attribution leur en sera faite.

Les parcelles WE112, WE118, WE155 et WH 144 ont été sollicitées par M. Jean-Michel Meunier. Etant donné qu'il n'a pas eu d'autres demandes à ce jour, elles pourront lui être attribuées. Pour chaque parcelle le type de contrat reste à définir.

Au titre de l'aménagement foncier, un fossé pourrait être busé (pièce 17 et 19).

4 - Point sur le terrain actuellement loué au groupe VALERIAN :

L'entreprise VALERIAN quittera le terrain de l'ancien stade au 31/12/14. Les bâtiments modulaires vont être rachetés par la CC Val de Charente, afin d'y accueillir différentes entreprises et associations.

Le conseil valide la location du terrain à la CC Val de Charente. Un bail de 11 ans et 11 mois (500,00 €/mois) sera réalisé avec la CC afin de conserver ces locaux sur notre commune. Une partie du terrain servira de base technique pour le matériel de la CC.

5 - Questions diverses :

- **Acquisition des ruines** à côté de l'église : les démarches sont en bonne voie, M. Fox et la mairie ont remis une offre à la famille Foucher.

- **Local Paléo** : un nouveau rebondissement depuis la création de l'Association Charentaise de Géologie dont le siège est à Courcôme. Mme le juge de l'Exécution a été saisi par l'ACPM (Association Charentaise de Paléontologie et Minéralogie, siège à Saint-Simeux) pour récupérer le matériel de l'atelier Paléo ou le versement d'une somme forfaitaire.

Une réponse du conseil municipal a été faite, il y va de l'intérêt des enfants et de la continuité de l'activité de cette nouvelle association.

- **Noël** : M. et Mme Salomon proposent un grand sapin à couper et à installer devant la mairie. Du papier et des rubans seront achetés afin de fabriquer des décorations avec Séverine. Lors du spectacle de Noël des enfants (12 décembre) des bonbons et chocolats seront distribués à l'issue de la représentation, puis un casse-croûte sera offert à tous les présents. Avec la présence exceptionnelle du père Noël que le conseil municipal remercie. Des boîtes de chocolats seront offertes aux habitants de 80 ans et plus (36), celles-ci seront offertes par un duo ou trio composé du maire, des adjoints et, ou des conseillers.

- **Pot de départ du groupe VALERIAN** : M. le Maire propose d'offrir un vin d'honneur pour le départ de l'entreprise VALERIAN, afin de remercier tout le personnel pour les nombreux services fournis à la commune. Bernard Colin doit rencontrer le responsable en place afin de lui soumettre l'idée et convenir d'une date.

- **Remplacement de la gérante de l'agence postale pendant son congé maternité** : Philippe Arpagian a rencontré les trois candidates, toutes compétentes. Il propose de retenir la candidature de Mme Céline Ringot (domiciliée à Courcôme) ; validation à l'unanimité.

- **Rencontre avec Jérôme Moreau** (agent du Pays du Ruffécois pour les espaces verts) : Séverine Queron et Bernard Colin, puis Séverine seule ont rencontré M. Moreau. De nombreuses d'idées sont proposées pour l'aménagement des places au cœur du village, ainsi que devant la mairie. Il faut voir ce qui sera réalisable ou pas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h50.